L'an deux mille seize et le deux avril à 18 heures, le Conseil Municipal de GÉRONCE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CONTOU-CARRÈRE Michel, Maire

ETAIENT PRESENTS: CONTOU-CARRÈRE Michel, DUFAU Frédéric, PALAS Jérôme, LANNERETONNE Michel, AGRAZ Joëlle, ADAM Jean Pascal, AMESTOY Daniel, Cathy ILLANDE, Didier BORDES, Catherine HAGET

ETAIT ABSENT: Maïder PUNTOUS

Secrétaire de séance : Catherine HAGET

Date de la convocation : 25/03/2016 Date d'affichage : 25/03/2016 Nbre de conseillers en exercice : 11

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 1/15:

N°160402/001: Finances: Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les impôts locaux, les limites de chacun, les taux fixés l'année dernière et le produit attendu. Le Conseil municipal, considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 70 297€, le produit attendu de la fiscalité directe de 82 437€, le prélèvement GIR de 21 611€, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Libellés	Bases	Taux	Bases	Taux	Produits
	2015	2015	2016	2016	2016
		En %		en%	
T.H	517 508	10.60	528 700	10.60	56 042
T.F.B	317 423	4.68	322 400	4.68	15 088
T.F.N.B	39 429	23.29	39 700	23.29	9 246
CFE	19 148	11.26	18 300	11.26	2 061
TOTAL					82 437

Délibération 2/15:

N°160402/002: Finances : Affectation des résultats 2015 budget commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs Commune et CCAS de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, **Considérant** que le CCAS est supprimé par délibération du 12 novembre 2015, soumise au contrôle de légalité le 16 novembre 2015, il y a lieu d'affecter le résultat d'exploitation du CCAS de l'exercice 2015 sur le budget primitif 2016 de la Commune,

Constatant que le compte administratif Commune 2015 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	47 801.82
- un excédent reporté de :	206 838.34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	254 640.16
-un excédent d'investissement de :	133 730.26
- un déficit des restes à réaliser de :	139 008.19

Soit un besoin de financement de : 5 277.93

Constatant que le compte administratif CCAS 2015 fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de : 54,00
un excédent reporté de : 245,46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 191,46
un déficit d'investissement de : 0,00
un déficit des restes à réaliser de : 0,00
Soit un besoin de financement de : 0,00

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015:

EXCEDENT: 254 640.16 + 191.46 = 254 831.62
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 5 277.93
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 249 553.69
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001): EXCEDENT 133 730.26

Délibération 3/15:

N°160402/003: Finances: Vote du budget primitif 2016 budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget primitif 2015 de la commune

Investissement:

Dépenses : 860 865.84 Recettes : 860 865.84

Fonctionnement:

Dépenses : 558 857.94 Recettes : 558 857.94

Délibération 4/15:

N°160402/004: Finances: Affectation des résultats 2015 budget assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 15 572.89
Un excédent reporté de : 17 507.22 soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 33 080.11
un excédent d'investissement de : 51 345.22
un déficit de reste à réaliser de : 0.00
Soit un excédent de financement de : 51 345.22

Le Conseil municipal,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

-résultat d'exploitation au 31/12/2015 : EXCEDENT33 080.11-affectation complémentaire en réserve (1068) :0.00-résultat reporté en fonctionnement (002) :33 080.11-résultat d'investissement reporté : (001) : EXCEDENT51 345.22

Délibération 5/15:

N°160402/005: Finances: Vote du budget primitif 2016 budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget primitif 2015 du budget annexe assainissement

Investissement:

Dépenses : 99 754.00 Recettes : 99 754.00

Fonctionnement:

Dépenses : 74 884.00 Recettes : 74 884.00

Délibération 6/15:

N°160402/006 : Finances : Affectation des résultats 2015 budget lotissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :
Un excédent reporté de :
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :
un déficit d'investissement de :
un déficit de reste à réaliser de :
Soit un besoin de financement de :
10 476.30
10 476.30

Le Conseil municipal,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

-résultat d'exploitation au 31/12/2015 : EXCEDENT
-affectation complémentaire en réserve (1068) :
-résultat reporté en fonctionnement (002) :
-résultat d'investissement reporté : (001) : DEFICIT

68 664.55

68 664.55

10 476.30

Délibération 7/15:

 $N^{\circ}160402/007$: Finances : Vote du budget primitif 2016 budget lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget primitif 2015 du budget annexe lotissement

Investissement:

Dépenses: 10 476.30 Recettes: 10 476.30

Fonctionnement:

Dépenses : 103 914.55 Recettes : 103 914.55

Délibération 8/15:

N°160402/008: Transfert de l'excédent du budget lotissement vers le budget commune

Considérant que la totalité des lots du lotissement ont à ce jour été vendu,

Considérant que les derniers travaux restants (voirie) ont été réalisés et que l'opération est ainsi terminée,

Considérant que le résultat de cette opération fait apparaître un excédent de 93 438.25 €,

Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, **DECLARE** la fin de l'opération du lotissement le Haut du Castéra IV avec un résultat de + 93 438.25€

DECIDE de transférer l'excédent global du budget lotissement vers le budget de la commune.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération 9/15:

N°160402/009 : Transfert du terrain concerné par le nouveau lotissement du budget commune au budget lotissement du Camp Romain

Par délibération du 24 février 2016, le conseil municipal de Géronce a créé le budget annexe Lotissement du Camp Romain. Ce budget doit acquérir auprès de la commune les terrains qui seront commercialisés dans le cadre de ce nouveau lotissement. Le périmètre concerné est cadastré section B n°230, 853 et 862 pour une contenance du 8 050 M². Le prix de ces terrains agricoles peut être estimé à 0.5€/m² soit un total de 4 025 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la cession du terrain concerné par cette opération de lotissement du budget

principal de la commune vers ce budget annexe comme décrit ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires à cette cession seront inscrits aux budgets concernés.

Délibération 10/15:

N°160402/010: Finances: Vote du budget primitif 2016 budget lotissement du camp romain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget primitif 2015 du budget annexe lotissement du Camp Romain

Investissement:

Dépenses : 79 025.00 Recettes : 79 025.00

Fonctionnement:

Dépenses : 79 025.00 Recettes : 79 025.00

Délibération 11/15:

N°160402/011: Fixation du prix des lots du lotissement du camp romain

Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer ainsi le prix des lots du lotissement du Camp Romain :

Lot n°	Prix	
Lot 1 (1 200 m²)	45 000 € TTC	
Lots 2 à 5 (1 000 m²)	40 000 € TTC	
Lot 6 (1 200 m²)	45 000 € TTC	

Lot 7 (1 600 m ²)	50 000 € TTC
-------------------------------	--------------

PRECISE que les frais de géomètre, de notaire, de mutations et divers restent à la charge des acquéreurs

DESIGNE l'étude des maîtres Fabre, Rigal, Duc, notaires de la commune pour cette affaire.

Délibération 12/15:

N°160402/012: Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016 proposant le projet de périmètre de la communauté de communes du Haut Béarn issue de la fusion de la communauté de communes de Josbaig, de la communauté de communes de la vallée d'Aspe, de la communauté de communes de la vallée de Barétous et de la communauté de communes du Piémont

Vu l'arrêté modificatif du 17 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, avec 9 voix pour et une abstention,

EMET un avis favorable au projet de périmètre du futur EPCI intéressant la commune de Géronce.

Délibération 13/15:

N°160402/013: Dégrèvement facture assainissement M. LABASTARDE Jean

Considérant la fuite rencontrée par M.LABASTARDE Jean sur son installation ayant entrainé une consommation d'eau en 2015 de 216 m3,

Considérant que la consommation moyenne de M.LABASTARDE Jean ces trois dernières années s'établit à 53 m3,

Considérant la facture du plombier M.FILATRIAU attestant que cette fuite a été à ce jour réparée,

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE un dégrèvement sur la redevance assainissement 2016 de M. LABASTARDE Jean en prenant en compte sa consommation moyenne des trois dernières années en lieu et place de sa consommation d'eau 2015.

Délibération 14/15:

N°160402/014: Prix de vente du bois de chauffage

Considérant la délibération du 12 novembre 2015 décidant la vente d'une coupe de bois partiellement destinée à l'affouage,

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 7€ le prix du stère dans les zones difficile d'accès

FIXE à 10€ le prix du stère dans les zones facile d'accès.

PRECISE que le prix des lots tiendra compte de ces nouveaux tarifs

Délibération 15/15:

$m N^{\circ}160402/015$: Modification convention de mise à disposition de la salle communale

Considérant la délibération du 6 juillet 2015 déterminant les conditions de location de la salle communale de Géronce,

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la convention de mise à disposition en annexe en précisant que la musique devra être arrêtée à 2h du matin.

Plus aucune question n'étant soulevée la séance est levée à 20h Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La séance a fait l'objet de quinze (15) délibérations ainsi numérotées :

N°160402/001: Finances: Vote des taux d'imposition 2016

N°160402/002: Finances : Affectation des résultats 2015 budget commune N°160402/003: Finances : Vote du budget primitif 2016 budget commune

N°160402/003: Finances: Vote du budget primitif 2016 budget assainissement N°160402/005: Finances: Vote du budget primitif 2016 budget assainissement N°160402/006: Finances: Affectation des résultats 2015 budget lotissement N°160402/007: Finances: Vote du budget primitif 2016 budget lotissement

N°160402/008: Transfert de l'excédent du budget lotissement vers le budget commune N°160402/009 : Transfert du terrain concerné par le nouveau lotissement du budget

commune au budget lotissement du Camp Romain

N°160402/010: Finances: Vote du budget primitif 2016 budget lotissement du camp romain

N°160402/011: Fixation du prix des lots du lotissement du camp romain

N°160402/012: Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal

N°160402/013: Dégrèvement facture assainissement M. LABASTARDE Jean

N°160402/014: Prix de vente du bois de chauffage

N°160402/015: Modification convention de mise à disposition de la salle communale

Nom Prénom	Signature
ADAM Jean Pascal	
AGRAZ Joëlle	
AMESTOY Daniel	
BORDES Didier	
CONTOU- CARRÈRE Michel	
DUFAU Frédéric	
HAGET Catherine	
ILLANDE Cathy	
LANNERETONNE Michel	
PALAS Jérôme	